



Conseil municipal du 27 juillet 2007

**Interventions de Patrick COTREL et Claude ROUSSELOT
au nom du groupe d'opposition**

Curieuse ambiance lors de ce Conseil : le Maire paraissait épuisé, mais accroché à son règlement de comptes avec une partie de sa majorité. Quoiqu'il en soit, nous avons réussi à faire avancer deux points importants : la titularisation de la ludothécaire (ancienne salariée de l'Amicale Laïque présente sur la liste « Sainte Luce Pour Tous en 2001 ») et la ré embauche de Mélanie Briand (présente dans le public) au 1^{er} septembre pour mettre en œuvre l'Agenda 21 de la commune.

Bonne lecture !

Patrick COTREL, porte parole du groupe

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Dans son introduction, M. Brasselet déclare qu'il n'a pas de déclaration à faire, mais que c'est son dernier Conseil municipal.

Il indique ensuite avoir reçu les démissions des Conseillers municipaux suivants : MM Conan, Denis, Martin, Botbol, Letourdu, Mmes Frangeul, Bertin, Simon. Les deux suivants sur la liste (Mme Roux et M. Tessier) ont également donné leur démission. Enfin, Mm Le Morzadec et Brasselet vont donner leur démission, ce qui va provoquer des élections municipales anticipées dans les 2 mois. Il y aura ensuite des élections municipales normales en mars 2008.

M. Brasselet précise ensuite qu'il a mal vécu certaines déclarations demandant son départ immédiat, alors qu'il avait déjà annoncé son départ. « J'aime ce que je fais, mais je préfère quitter. Je vais respirer ».

Patrick COTREL : Ce Conseil municipal extraordinaire se déroule dans une situation de crise de la municipalité, dont les signes sont évidents :

- ce conseil a lieu à la demande de plus d'un tiers des Conseillers municipaux, et non à l'initiative du Maire,
- il y a des signes évidents de division de la majorité, des débats vifs dans l'opposition et un très grand malaise dans le personnel municipal.

Les langues se délient, les débats se multiplient et la parole se libère.

Devons nous avoir peur de cette situation ? je répondrais OUI et NON.

NON, parce que le débat est la règle dans un régime démocratique. Les commissions municipales sont le lieu, depuis quelques mois, de débats et de vie, ce que nous réclamions depuis

plusieurs années. Nous n'allons donc pas nous en plaindre : nous sommes résolument pour la démocratie et pour le débat d'idées. Ce n'est que par le débat, que les différentes opinions peuvent se confronter et que les différents intérêts peuvent se révéler. C'est ainsi que les Elus responsables peuvent parvenir à dégager l'intérêt général. Mais j'ai parlé de débat d'idées. Et c'est bien là la limite d'un débat positif : un débat n'est constructif que s'il est honnête et respectueux.

En démocratie, on doit admettre que des opinions différentes des nôtres s'expriment, et que leurs auteurs sont de bonne foi. Il est très important de ne pas faire de procès d'intention a priori, et de faire preuve d'honnêteté intellectuelle dans le débat si on veut qu'il soit productif. Cela s'appelle le respect des participants au débat.

Ce respect de nos contradicteurs dans le débat démocratique prend racine sur ce qui nous unit à eux :

- d'une part, nous avons en commun la recherche de l'intérêt général qui ne peut se révéler que par le débat contradictoire ;
- d'autre part, parce que nous aurons à travailler ensemble dans l'avenir, soit comme des alliés, soit dans un rapport majorité/opposition. Mais ensembles, dans la recherche permanente de l'intérêt général, néanmoins !

Ce rappel me paraissait indispensable dans cette période agitée.

Et c'est au nom de cette honnêteté intellectuelle que je me permets de vous interroger, chers collègues qui avez donné votre démission.

Je n'ai aucun jugement à porter sur ces décisions, mais il me semblerait logique que vous nous informiez, si vous le souhaitez, de vos motivations.

Je vous remercie de votre attention.

Point 1.6 Subvention exceptionnelle à Sainte-Luce Doulon Basket

Patrick COTREL : Au cour de la réunion de la commission mixte finances/sports, nous avons appris que la commune avait déjà réclamé il y a plusieurs mois, à l'occasion d'une demande de subvention exceptionnelle, les comptes de l'association, ce qui est prévu dans la convention avec la commune. Mais cela est resté sans suite, jusqu'à une nouvelle demande de subvention en juillet (par lettre recommandée !). Mais les tableaux de comptes fournis à cette occasion sont incomplets (par exemple, les apports des sponsors n'apparaissent pas). Il n'est pas normal qu'un club demande de l'argent public sans qu'il y

ait une réelle transparence sur la situation financière du club.

La commission a souhaité que la ville ne réponde qu'à moitié à cette demande de subvention, de façon à réclamer cette transparence. Lors de la commission, j'ai donné mon accord par rapport à cette proposition. Mais après débat, le groupe d'opposition souhaite s'abstenir pour marquer son exigence de transparence sur les subventions.

M. le Maire se dit d'accord avec cette intervention, mais souligne que cela s'est traité pendant son absence, et que cela a trainé et quec'est de la faute des autres... !

Point 2.1 Titularisation de la Ludothécaire

Dans sa présentation, M. Brasselet indique que cette question a trainé parce que le Directeur des Services a refusé que le Premier Adjoint rencontre Mme Simon-Delangle. Une polémique s'en suit avec Mme Gauducheau qui infirme les faits et M. Vasserot qui donne lecture d'un courrier de M. le Directeur Général des Services.

Patrick COTREL : Nous allons, bien entendu, voter pour cette délibération qui met fin à cette question qui a duré bien trop longtemps. Mais nous nous interrogeons sur un fait : parmi les

deux employées à la ludothèque, Sandrine Simon-Delangle est la seule qui possède la qualification de ludothécaire. Pourquoi n'est-elle pas positionnée comme responsable de la ludothèque ?

Réponse de M. Brasselet : l'autre personne est plus gradée.

Patrick COTREL : Je ne vous parle pas de grade et d'ancienneté, mais de formation et de qualification.

Point 2.2 Recrutement d'un Agent pour l'Agenda 21

Patrick COTREL : Nous voterons pour cette délibération qui nous donne satisfaction partiellement (Cadre A, 4^{ème} échelon). Nous insistons pour que pendant la période du contrat court qui va être conclu, il est indispensable d'entamer la procédure d'embauche en CDD long (comme ce qui s'est passé pour le Directeur de la communication), puisque la mise en œuvre de

l'Agenda 21 est bien un travail qui va s'étaler sur plusieurs années.

Claude ROUSSELOT : votre fiche annexe indiquant que cet Agent doit donner 3 heures par jour à l'urbanisme n'a pas de sens. C'est au chef de service de donner une lettre de missions et de répartir le temps de travail au jour le jour en fonction des besoins

. RAPPEL : Ces petits compte rendus des Conseils municipaux que je rédige et vous fait parvenir sont diffusés par envoi de courrier électronique, ou bien sont déposés dans votre boîte à lettres par des militants de l'association **LUCIDE** (LUCéens, CItoyens, DEmocrates). Si vous voulez nous simplifier le travail, deux gestes sont à votre portée :

⇒ Si vous avez une adresse électronique, merci de me la faire parvenir en m'envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : patrick.cotrel@wanadoo.fr

⇒ Dans tous les cas, vous pouvez adhérer à l'association **LUCIDE** pour participer à l'animation politique de la commune et pour vous joindre aux commissions et groupes de travail qui préparent l'avenir.



LUCIDE, 7 rue de Provence – 44980 Sainte-Luce